

## Adjoint du patrimoine

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD REUNION 3 rue de la solidarite - cs61025 97495Sainte clotilde cedex
<b>Grade :</b>	Adjoint territorial du patrimoine
<b>Référence :</b>	O974200500029973
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	22/05/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	Dès que possible
<b>Date limite de candidature :</b>	22/06/2020
<b>Service d'affectation :</b>	Direction des affaires culturelles sociales et sportives - Bibliothèque intercommunale Alain Lorraine

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	3 rue de la solidarite - cs61025 97495 Sainte clotilde cedex
--------------------------	---

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Adjoint territorial du patrimoine
<b>Famille de métier :</b>	Bibliothèques et centres documentaires
<b>Métier(s) :</b>	Chargée / Chargé d'accueil en bibliothèque

#### Descriptif de l'emploi :

Assure le prêt et le retour des documents Participe à la mise en place des animations Participe à la politique d'animation en liaison avec les espaces concernés

#### Profil demandé :

Connaissance du monde de la production littéraire; Connaissance des collectivités territoriales; Maîtrise des règles de bibliothéconomie; Bonne maîtrise de l'outil informatique et bureautique; Disponibilité et polyvalence; qualités relationnelles  
recrutement en qualité de fonctionnaire stagiaire temps complet 35h

**Mission :**

Accueillir renseigner et orienter le public  
Participer à l'équipement et à l'entretien des documents  
Participer au rangement des collections

**Téléphone collectivité :** 02 62 92 49 18

**Adresse e-mail :** prisca.jalia@cinor.org

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.